

Postulat

Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace

Vous rêvez d'ouvrir votre propre boutique et vous avez même trouvé le lieu idéal ? Bienvenue alors dans les méandres des autorisations : du dépôt de l'enquête publique à la demande pour poser une toile de tente, en passant par le simple accrochage d'une enseigne, tout est bien listé et réglementé. Ces procédures d'autorisations, bien qu'utiles et parfois nécessaires, engendrent des difficultés d'organisation et de la perte de temps voire d'argent pour les personnes qui développent leur commerce.

Afin d'assurer l'efficacité des procédures administratives et de faciliter la vie des commerçant-e-s, il est nécessaire d'avoir, au sein de l'administration, une personne de contact précise comme référant lors de toute procédure d'autorisation, que ce soit pour l'ouverture, le développement ou pour la transformation d'un commerce. Cette mesure permettrait, de plus, d'établir une meilleure accessibilité au service de la Ville pour tous les commerçant-e-s.

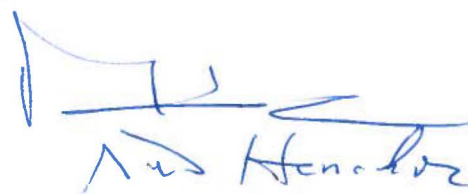
La Ville a besoin de ses commerçant-e-s ; cela participe au dynamisme des quartiers et à rendre les rues animées et conviviales ! Soutenons-les au plus près de leurs besoins.

Ce postulat demande à la Municipalité :

D'étudier la possibilité d'assigner une personne de contact précise lors de toute procédure d'autorisation de nouveau commerce ou de transformation de celui-ci.

Déposé par Françoise Piron au nom du groupe PLR

le 9 mars 2019



M. Hénocq